



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FACTORING

Rapport d'activité
2025



SOCIETE GENERALE
Factoring



AURELIEN VIRY, DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Dans un environnement économique et financier particulièrement contraint, marqué par la persistance de l'inflation et l'évolution rapide des taux d'intérêt, Société Générale Factoring a traversé une année 2025 exigeante. Dans ce contexte, nos résultats témoignent néanmoins de la résilience de notre modèle et de la mobilisation constante de nos équipes, dont l'engagement a été déterminant.

L'année 2026 s'ouvre avec la volonté de consolider nos fondamentaux tout en poursuivant notre développement, en France comme à l'international, avec rigueur, discipline et exigence au service de nos clients et partenaires. »

Notre raison d'être

« Acteur européen de référence, Société Générale Factoring conçoit et délivre des solutions expertes et innovantes pour optimiser la trésorerie, financer et sécuriser le bas de bilan des très petites entreprises aux grands groupes internationaux pour une relation et une croissance durables. Nous cultivons un esprit d'entreprise exigeant, bienveillant et positif. »

Des valeurs fortes et reconnues

Depuis plus de 50 ans, Société Générale Factoring s'appuie sur l'expertise et l'engagement de ses collaborateurs pour développer des solutions génératrices de valeur ajoutée pour ses clients. L'innovation est une valeur forte qui lui a permis d'être reconnue au sein du Groupe Société Générale, mais également par ses pairs, notamment au sein de l'Association Factor Chain International (FCI).

La satisfaction client, une priorité

Pour Société Générale Factoring, la satisfaction client est une priorité et plusieurs actions ont été mises en place pour maintenir une relation durable avec nos clients et les soutenir dans leur développement. De nombreuses initiatives sont mises en place régulièrement telles que le déploiement d'un baromètre de satisfaction pour tous les segments de clientèle, ou mise en place d'outils de mesure qui nous aident à construire nos offres de service et à répondre aux attentes croissantes de nos clients

Tendance du marché global de l'affacturage

L'Association Française des Sociétés Financières (ASF) publie régulièrement les indicateurs du marché sur l'activité des établissements spécialisés. Pour le marché de l'affacturage en 2024 :

« En 2025, pour la troisième année consécutive, le marché de l'affacturage enregistre une croissance modérée : +1,9% à 439,4 Mds d'euros. Après une progression de la production de +4% au premier trimestre 2025, l'activité des factors a légèrement reculé au deuxième trimestre (-1,6%) avant de repartir à la hausse les deux trimestres suivants (+1,5% puis +3,7%) »

CHIFFRES CLÉS

6,7 G€

d'encours
moyen
financé

60,8 G€

de chiffre
d'affaires
acheté
dont 48 % à
l'international

2 600

Clients

273

Collaborateurs

SOMMAIRE

PARTENAIRE DES ENTREPRISES	4
GOUVERNANCE	5
COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE	6
POLITIQUE ESG	7
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	8
RAPPORT FINANCIER	10
REMARQUES COMPLÉMENTAIRES	12

Retrouvez notre actualité ainsi que toutes les informations utiles sur nos produits et services sur www.factoring.societegenerale.com

Service Communication
communication@socgen.com



PARTENAIRE DES ENTREPRISES



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FACTORING propose aux entreprises des solutions de financement, de gestion et de garantie de leurs créances commerciales. Acteur majeur de l'affacturage sur le marché français, et en pleine croissance sur l'international, Société Générale Factoring est filiale à 100% de Société Générale.

Société Générale Factoring compte aujourd'hui 273 collaborateurs répartis dans ses implantations en France métropolitaine et en outre-mer (la Réunion). En termes de gouvernance, Société Générale Factoring France est la figure de proue de la ligne métier mondiale affacturage du Groupe Société Générale.

Spécialiste des métiers du financement court terme et du crédit inter-entreprises (financement du poste clients et du poste fournisseurs, gestion et garantie), Société Générale Factoring a développé une large gamme de produits pour répondre à tous les segments de clientèle (TPE, PME, Grandes Entreprises, Associations) en France comme à l'international.

Son expertise métier et sa proximité client en font un partenaire de référence pour les entreprises en recherche de solutions de financement innovantes et adaptées à leurs besoins.



BEST SUPPLY CHAIN FINANCE PROVIDER

Reconnu « BEST SUPPLY CHAIN FINANCE PROVIDER »
Global et Europe de l'Ouest



TMI AWARDS FOR INNOVATIONS & EXCELLENCE - 2025

Best Fintech Collaboration in Supply Chain Finance

GOVERNANCE

COMITÉ EXÉCUTIF – 2025



AURELIEN VIRY
Directeur général



PHILIPPE POUGEARD
Directeur général
délégué Business



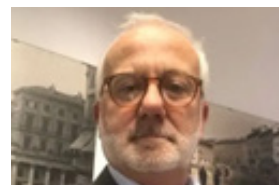
HOUDA ANFAOUI
Directrice générale
déléguée Ressources



OPHÉLIE ZAVAGNO
Secrétaire générale,
Directrice Conformité



LUC HENRY
Directeur
Risques



SYLVAIN LOISEAU
Directeur de la
branche Italienne



CÉCILE VATIN
Directrice
Corporate



MARIELLE SYLVESTRE
Directrice
Retail



JONATHAN CROFT
Directeur des
Systèmes d'information



ALAIN DUPEYRON
Directeur
Opérations



LAURENT GONZALEZ
Directeur Finance



CORALIE DE SOUSA
Directrice des
Ressources humaines



JÉRÉMIE WILENSKI
Directeur Steering
& transformation

CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Florence ESCAFFRE - Administratrice et Présidente
du Conseil d'administration
Evelyne COLLIN - Administratrice
Bruno MAGNIN - Administrateur
Cécile WAYMEL - Administratrice
Raoul LABBE de la GENARDIERE - Administrateur
SOCIETE GENERALE, Administrateur, représenté
par Benoite ARMAND-PIEYRE

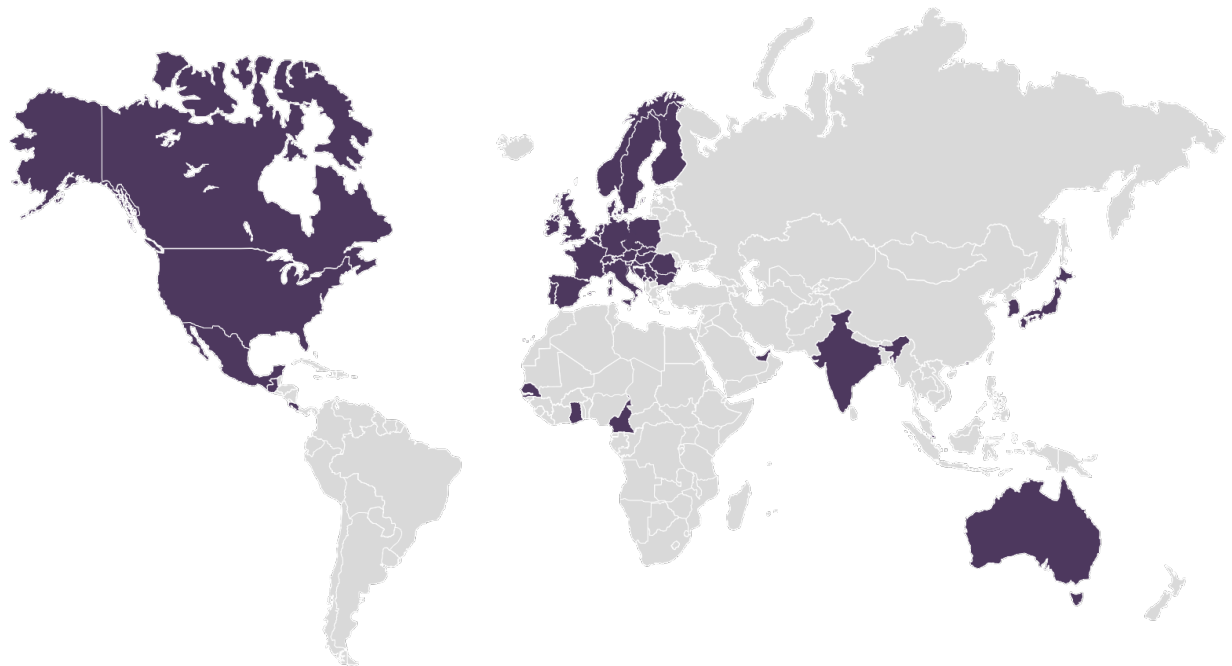
*Composition au 31/12/2025

COMMISSAIRES AUX COMPTES

KPMG SA représenté par
Nicolas BOURHIS

PricewaterhouseCoopers Audit représenté par
Ridha BEN CHAMEK

COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE EN 2024



AMÉRIQUE

-  CANADA
-  MEXIQUE
-  ÉTATS-UNIS

AFRIQUE

-  CAMEROUN
-  GHANA
-  SENEGAL

EUROPE

-  ALLEMAGNE
-  AUTRICHE
-  BELGIQUE
-  BULGARIE
-  CROATIE
-  DANEMARK
-  ESPAGNE
-  FINLANDE
-  FRANCE
-  ITALIE
-  LUXEMBOURG
-  NORVÈGE
-  PAYS-BAS
-  POLOGNE
-  RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
-  ROUMANIE
-  ROYAUME-UNI
-  SERBIE
-  SLOVAQUIE
-  SUISSE

ASIE

-  CHINE CONTINENTALE
-  CORÉE DU SUD
-  ÉMIRATS ARABES UNIS
-  HONG KONG
-  INDE
-  JAPON
-  SINGAPOUR

OCÉANIE

-  AUSTRALIE

 Capacité d'intervention dans le respect des politiques embargo et sanctions

POLITIQUE ESG

Une politique ESG alignée sur celle du Groupe

L'ambition RSE du Groupe met en action sa Raison d'Être : « *Construire ensemble, avec ses clients, un avenir meilleur et durable en apportant des solutions financières responsables et innovantes* ».

Chacun de nos collaborateurs a pleinement conscience de ses responsabilités et est sensibilisé à l'importance de la transparence, de la conformité, de l'éthique, des exigences réglementaires ou des enjeux de protection des données.

CONTRIBUTION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FACTORING SUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Société Générale Factoring accompagne ses clients dans leur transition en proposant des produits adaptés aux enjeux ESG. Ces offres peuvent porter sur des financements environnementaux et sociaux spécifiques. Elles couvrent aussi des mécanismes liés à des indicateurs ESG (sous la forme de produit « sustainability linked ») mis en place chez nos clients. Ces indicateurs permettent de mesurer l'avancement de la démarche RSE chez nos clients et de leur faire bénéficier de conditions tarifaires plus avantageuses en cas d'atteinte des objectifs sur ces aspects environnementaux et sociaux. Ces objectifs environnementaux et sociaux sont sélectionnés sur les principaux enjeux RSE de nos clients et doivent suivre des trajectoires ambitieuses.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FACTORING POURSUIT SES AMBITIONS D'EMPLOYEUR RESPONSABLE AVEC UN PROGRAMME AUTOUR DE 4 PILIERS :

DIVERSITE & INCLUSION : Equal Pay avec anticipation de la transparence de rémunérations, semaine du handicap,

HR Market place sur la Parentalité & accompagnement RH individuel dédié départ et retour congé maternité

Mais également au départ en retraite avec une journée d'information Malakoff Humanis.

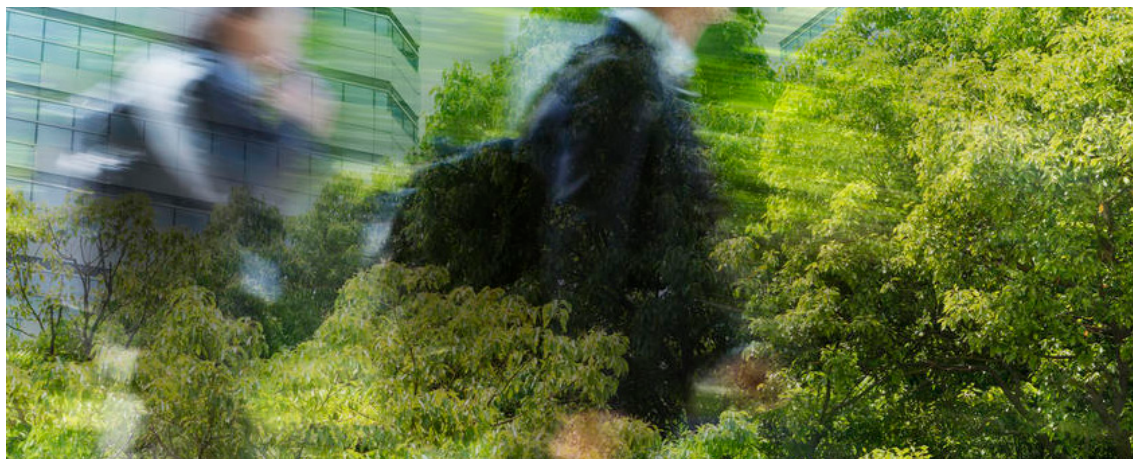
VIE COLLECTIVE & SOLIDAIRE : Immersion E2C, Action solidaire avec l'association Rejouer, Animation de l'espace solidarité, Petits déjeuners trimestriels, Renégociation de l'accord mécénat de compétences.

CULTURE : Culture & pratiques managériales via l'accompagnement managérial (manager coach, communication non violente etc), Insuffler une culture de la responsabilité via des actions C&C et de prévention / sensibilisation aux conduites inappropriées.

CONDITIONS DE TRAVAIL : Harmonisation de la politique télétravail avec le Groupe et préparation du retour sur site, mise en place d'un diagnostic RPS, accompagnement des transformations sur le volet conduit du changement au travers notamment de conférences :

- S'adapter au changement et l'accepter
- Stress, savoir lâcher-prise
- Conférences thématiques - semaine de la QVCT
- Sensibilisation et prévention aux RPS (managers)

Société Générale Factoring publie le niveau de son Index d'égalité femmes-hommes, qui atteint 96 points sur un maximum de 100 points en 2025. Ce bon niveau est le reflet des efforts menés activement par Société Générale Factoring depuis plusieurs années en matière d'égalité professionnelle, notamment par la signature d'accords d'entreprise successifs.



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Extrait

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de Société Générale Factoring

[Rapport des commissaires aux comptes en ligne](#)



OPINION

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société Générale Factoring relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et de contrôle interne.

FONDEMENT DE L'OPINION

• Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

• Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport

de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délai de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▷ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▷ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▷ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▷ il apprécie le caractère approprié de l'application

par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▷ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT ET DE CONTRÔLE INTERNE

Nous remettons au comité d'audit et de contrôle interne un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux Comptes

Paris, La Défense, le 14 avril 2026
KPMG S.A.
Nicolas BOURHIS

Paris, le 14 avril 2026
PricewaterhouseCoopers Audit
Ridha BEN CHAMEK

RAPPORT FINANCIER

BILAN

ACTIF (EN KEUR)	31/12/2025	31/12/2024
CAISSES, BANQUE CENTRALE, CCP		
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	545 598	481 076
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	10 181 737	9 629 121
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	-	-
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	46	53
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 213	23 336
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13	4
AUTRES ACTIFS	7 016	5 532
COMPTES DE RÉGULARISATION	13 288	6 610
TOTAL	10 769 911	10 145 732

PASSIF (EN KEUR)	31/12/2025	31/12/2024
BANQUES CENTRALES, CCP		
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	9 016 725	8 442 552
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	1 268 725	1 312 902
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	-	-
AUTRES PASSIFS	34 252	31 663
COMPTES DE RÉGULARISATION	49 667	52 339
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10 332	6 931
CAPITAUX PROPRES	390 211	299 345
CAPITAL SOUSCRIT	17 065	14 400
PRIMES D'ÉMISSION	52 742	-
RÉSERVES	284 944	245 912
REPORT À NOUVEAU	1	0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	35 458	39 033
TOTAL	10 769 911	10 145 732

HORS BILAN

HORS BILAN (EN KEUR)	31/12/2025	31/12/2024
ENGAGEMENTS DONNÉS		
CAUTIONS, AVALS ET GARANTIES CLIENTÈLES	5 877	6 482
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	604 983	903 380
ENGAGEMENTS RECUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	11 568	70 309
CONTREGARANTIES REÇUES	2 773 197	429 114
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	5 960 304	4 431 095

RAPPORT FINANCIER

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT (EN KEUR)	31/12/2025	31/12/2023
+ COMMISSIONS D'ANTICIPATION	319 947	389 512
+ PRODUITS SUR LES OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	13 890	13 072
- CHARGES SUR OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	-250 976	-314 103
+ COMMISSIONS DE SERVICE	51 789	42 613
+ COMMISSIONS (PRODUITS)	7 600	8 018
- COMMISSIONS (CHARGES)	-18 630	-16 556
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 057	1 175
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-980	-193
PRODUIT NET BANCAIRE	123 696	123 537
- CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	-63 516	-62 898
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS - POUR DÉPRÉCIATION SUR IMMOBILISATIONS INCORPO- RELLES ET CORPORELLES	-8 064	-7 217
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	52 117	53 422
+ / COÛT DU RISQUE -	-3 474	-105
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	48 643	53 316
+ / GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS -	0	0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	48 643	53 316
+ / RÉSULTAT EXCEPTIONNEL -	0	0
- IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	-13 185	-14 284
RÉSULTAT NET	35 458	39 033

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Société Générale Factoring, filiale d'affacturage de la Société Générale, propose aux entreprises des solutions de gestion, de financement et de garantie de leurs créances commerciales.

Les notes et tableaux présentés dans ce document, sauf mention contraire, font partie intégrante des comptes annuels et intègrent les comptes de la succursale italienne Société Générale Factoring S.A. – Succursale Italienne. L'entité italienne Société Générale Factoring Spa a été fusionnée par absorption dans Société Générale Factoring SA. Puis une nouvelle succursale de Société Générale Factoring S.A. a été créée en Italie.

Ces deux opérations ont eu lieu de manière concomitante le 28 novembre 2025 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025. Les deux entités Société Générale Factoring S.A. et Société Générale Factoring Spa ayant le même actionnaire au moment de la fusion (Société Générale SA), ce sont les modalités d'une fusion entre deux entités soeurs prévue dans le règlement de l'autorité des normes comptables N°019-06 du 8 novembre 2019 qui ont été appliquées.

Conformément au règlement ANC n°2014-03, article 838-14 et la fusion de la succursale italienne :

- ▷ le contexte de l'opération, SG Factoring France et SG Factoring Italie ont fusionné et une succursale a été créée fin novembre 2025. Cette opération a eu pour conséquence une augmentation de capital de l'entité SG Factoring. Depuis le 1^{er} décembre 2025, le capital se monte à 17 065 396 euros. La création d'une succursale en Italie en lieu et place de la filiale existante permet de simplifier la structure juridique du Groupe, de capitaliser sur le dispositif organisationnel et commercial de SG Factoring France et de réaliser des économies de frais de fonctionnement (simplification de la gouvernance et regroupement des équipes),
- ▷ les apports ont été effectués à la valeur nette comptable correspondant à la valeur au 31 décembre 2024.
- ▷ Les principaux impacts de l'opération sur les postes du bilan et du compte de résultat sont les suivants :

Agrégats	31/12/2024	31/12/2025 Pro Format (FR uniquement)	31/12/2025
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT & ASSIMILES	481 076	443 975	545 598
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE (Actif)	9 629 121	8 900 407	10 181 737
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT & ASSIMILES	8 442 552	7 828 768	9 016 725
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE (Passif)	1 312 902	1 143 638	1 268 725
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	6 931	9 457	10 332
PRODUIT NET BANCAIRE	123 537	110 136	123 696
COUT DU RISQUE	-105	-2 696	-3 474
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	53 316	41 815	48 643

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la Société Générale Factoring ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ▷ Continuité d'exploitation,
- ▷ Permanence de méthodes d'un exercice à l'autre,
- ▷ Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Tous les montants sont indiqués en KEUR. Les informations présentées dans les annexes aux comptes annuels se concentrent sur celles qui revêtent un caractère pertinent et matériel au regard des états financiers de Société Générale Factoring, de ses activités et des circonstances dans lesquelles celles-ci se sont réalisées au cours de la période.

CHANGEMENT DE METHODE ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les modifications apportées par le règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 constituent un changement de méthode comptable. Ce changement n'a pas eu d'incidence sur les comptes annuels de Société Générale Factoring S.A.

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

• Immobilisations incorporelles générées en interne

Les études informatiques générées en interne se rapportant à un projet en méthode classique ou en méthode agile sont immobilisées, chaque fois que le coût global du projet ou de la release concerné dépasse 50 KEUR. Les coûts engagés sont enregistrés en compte d'immobilisations en cours jusqu'à la livraison-mise en production qui indique le début de l'utilisation du projet et l'enregistrement en immobilisations incorporelles. Cette opération marque le début des amortissements comptables.

Conformément au règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par les règlements ultérieurs, seules les phases de développement informatique (études détaillées, réalisation et recette) sont immobilisées. La phase de recherche, les études d'opportunité et de faisabilité, ainsi que les phases de formation et de maintenance, n'étant pas immobilisables, sont directement passées en charges.

• Autres immobilisations – amortissements

Hormis les immobilisations générées en interne, les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels informatiques externes. Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur 4 ans sauf cas particulier de projet structurant de grande ampleur pour l'entreprise dont la durée d'utilisation est portée à 7 ans. Les logiciels informatiques externes sont amortis sur 3 ans.

Les immobilisations corporelles constituées de matériel informatique, de matériel et mobilier de bureau, d'agencements et aménagements

sont amorties linéairement sur 3, 5 ou 10 ans. Les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés.

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur, un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien et sa valeur actuelle est effectué. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat, dans la rubrique «Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation».

CREANCES, DEPRECIATIONS POUR RISQUES DE CREDIT

Créances douteuses

En cohérence avec la nouvelle définition des douteux (NDOD) et avec les principes IFRS, Société Générale Factoring a revu et amélioré la classification de ses douteux.

Provisions sur créances saines et douteuses

En cohérence avec les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues, retenues dans les comptes consolidés du groupe Société Générale depuis l'application de la norme IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2018, Le montant des provisions pour risque de crédit est désormais évalué à hauteur des pertes attendues à terminaison calculées sur la base des encours sains dégradés (portefeuilles homogènes de crédits et d'engagements ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale)

Provisions collectives sur créances saines

Sans attendre qu'un risque de crédit avéré ait individuellement affecté une ou plusieurs créances ou engagements et afin de fournir une meilleure information au regard de son activité, Société Générale Factoring comptabilise une provision pour risque de crédit sur les encours sains non dégradés, à hauteur des pertes de crédit qu'elle s'attend à subir à horizon d'un an.

Dépréciations sur créances douteuses adhérents

Les dossiers adhérents sont transmis au service contentieux et enregistrés en douteux compromis, lors de la constatation du risque de non-paiement.

COMMISSIONS

La commission d'affacturage (de service) qui rémunère l'ensemble des services du factor s'applique ad valorem sur le montant des factures cédées.

La commission de financement (d'anticipation) rémunère les financements accordés par Société Générale Factoring à ses adhérents.



SOCIETE GENERALE
Factoring

Société Générale Factoring

6 Allée des Sablons

94120 Fontenay-sous-Bois

Tel +33 (0) 1 71 89 99 99

Fax +33 (0) 1 71 89 24 00

702 016 312 R.C.S. Créteil

SAS au capital de 17 065 396 EUR

N°ADEME : FR231725_01YSGB

www.factoring.societegenerale.com

Crédits : photos © Getty Images & DR